Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2013-9918** **24/12/2013**

Date de mise en application : 24/12/2013

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : appel à candidatures pour le poste de directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna.

Il est fait appel à candidatures pour le poste de directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

Vacance d'un emploi de directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna.

L'emploi de directeur du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna sera prochainement vacant.

La direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de la pêche est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, mis à disposition des ministères de l'écologie et de l'outre-mer chargé, sous l'autorité de l'administrateur supérieur, d'appliquer les politiques agricole, forestière, de développement rural et de la pêche arrêtées dans les domaines de la compétence de l'État.
A ce titre, il suit l'action des établissements publics et des organismes placés sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture et de la pêche intervenant dans le cadre de leurs attributions et de leur mode de fonctionnement spécifique. Il veille à la cohérence de leurs interventions avec l'orientation générale des politiques agricole, forestière, rurale et de la pêche.
A la demande des ministères intéressés, le directeur du service d'État peut être chargé d'exercer, sous l'autorité de l'administrateur supérieur, des missions relevant d'autres départements ministériels.

Pour assurer ces missions, le candidat devra posséder de bonnes capacités relationnelles et une expérience solide. Il devra faire preuve d'adaptabilité et d'une grande autonomie étant donnés la diversité des domaines traités et l'éloignement de la métropole.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions de nomination dans emploi de groupe V, telles que fixées par le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Secrétariat général), 78, rue de Varenne, Paris (7e), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à

compter du 20 décembre 2013, date de l’avis publié au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.